

SEANCE DU 04 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept, le 04 Avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOSSIS – CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT – BERTET-HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs : Mme BOFFELLI à Mme BOSSIS
Absente : Mme CHATEAU
Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 2017**

Le compte rendu de la réunion du 14 Mars 2017 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Approbaton du Compte Administratif 2016 pour la Commune.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gilles GAUTIER, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Jean Pierre DUEZ, maire de Saint Paul, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	503 767,89	G	631 997,27
	Section d'investissement	B	576 110,24	H	334 412,81
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	37 662,57
	Report en section d'investissement (001)	D		J	82 472,21
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	1 079 878,13	=G+H+I+J	1 086 544,86

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	23 600,00	L	145 892,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	23 600,00	=K+L	145 892,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	503 767,89	= G+I+K	669 659,84
	Section d'investissement	=B+D+F	599 710,24	= H+J+L	562 777,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 103 478,13	= G+H+I+J+K+L	1 232 436,86

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau et au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

- **Approbation du Compte de Gestion 2016 pour la Commune.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; (1)

~~— demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1)~~

• **Affectation du Résultat Budget Commune.**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DUEZ, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

➤ décide de proposer à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		excédent : 128 229,38 € Déficit : €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :		excédent : 37 662,57 €
Résultat à reprendre suite à liquidation du SI de la Livenne		excédent : 2 476,59 €
	Déficit : €	
Résultat de clôture à affecter : (A1)		excédent : 168 368,54 €
	(A2)	Déficit : €
⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent : € Déficit : 241 697,43 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca) :		excédent : 82 472,21 €
Résultat à reprendre suite à liquidation du SI de la Livenne		déficit : 1 908,93 €
	Déficit : €	
Résultat comptable cumulé :	(à reporter au R001)	excédent : €
	(à reporter au D001)	Déficit : 161 134,15 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		23 600,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		145 892,00 €
Solde des restes à réaliser :		122 292,00 €
(B) besoin (-) réel de financement		38 842,15 €
Excédent (+) réel de financement	 €
⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		38 842,15 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		90 000,00 €
SOUS TOTAL (R1068)		128 842,15 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)		39 526,39 €
TOTAL (A1)		168 368,54 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) €

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	39 526,39 €	161 134,15 €	128 842,15 €
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé

- **Vote du Budget Primitif 2017 pour la Commune.**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son budget primitif 2017 pour la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	661 078.39 €	RECETTES	661 078.39 €
----------	--------------	----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	436 734.15 €	RECETTES	436 734.15 €
----------	--------------	----------	--------------

Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoir : 0
Vote : Pour 13
 Contre 0
 Abstention 0

- **Approbation du Compte Administratif 2016 pour l'Assainissement.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gilles GAUTIER, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Jean Pierre DUEZ, maire de Saint Paul, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 31 968,22	G 37 636,08	G-A +5 667,86
	Section d'investissement	B 21 324,52	H 17 903,00	H-B -3 421,52

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 62 834,51	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 102 332,26	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 53 292,74	Q = G+H+I+J 220 705,85	= Q-P +167 413,11

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 31 968,22	= G+I+K 100 470,59	+68 502,37
	Section d'investissement	= B+D+F 21 324,52	= H+J+L 120 235,26	+98 910,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 53 292,74	= G+H+I+J+K+L 220 705,85	+167 413,11

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau et au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

• **Approbation du Compte de Gestion 2016 pour l'Assainissement.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif d'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif d'assainissement de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; (1)
- ~~— demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1)~~

• **Affectation du Résultat Budget Assainissement**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

➤ décide de proposer à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement un résultat calculé comme suit :

⇒ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		excédent : 5 667,86 €
		Déficit :
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne002 du ca) :		excédent 62 834,51 €
		Déficit :
Résultat de clôture à affecter : (A1)		excédent 68 502,37 €
	(A2)	Déficit :
⇒ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice		excédent : €
		Déficit : 3 421,52 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne001 du ca) :		excédent : 102 332,26 €
		Déficit :
Résultat comptable cumulé : (à reporter au R001)		excédent : 98 910,74 €
	(à reporter au D001)	Déficit : €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0 €
Solde des restes à réaliser :		0 €
(B) besoin (-) réel de financement		
Excédent (+) réel de financement		98 910,74 €
⇒ Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0 €

sous total (R1068) 0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	68 502,37 €
TOTAL (A1)	68 502,37 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en solde débiteur

(dépense non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002)€

⇒ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 68 502,37 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 98 910,74 € R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 0 €

- **Vote du Budget Primitif pour 2017 Assainissement.**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité son Budget Primitif Assainissement 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	99 282.37 €	RECETTES	99 282.37 €
----------	-------------	----------	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	156 910.74 €	RECETTES	156 710.74 €
----------	--------------	----------	--------------

Nombre de présents : 13
 Nombre de pouvoir : 0
 Vote : Pour 13
 Contre 0
 Abstention 0

- **Vote des taux d'imposition pour 2017.**

Vu l'exposé de Monsieur le Maire sur le produit obtenu par les services fiscaux en 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux, tels ceux de 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le maintien des taux comme suit :

Taxe d'habitation	14,61 %
Taxe foncière bâti	18.41 %
Taxe foncière non bâti	37.12 %

- **Subventions aux Associations.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions pour l'année 2017 aux organismes suivants pour un montant total de 5000€, à l'article 6574.

Association de Mise en Valeur de l'Église	200
Cœur Vaillant A.C.E	500
Comité Chasse A.C.C.A	1000
Amicale Laïque	1000
Souvenir Français	150
Coopérative Scolaire	1000

Associations extérieures :

ADAPEI	100
Marathon	150
Vélo en Fête	150
Fondation du Patrimoine	100
Secours Populaire	100
Réserve	550

- **Contribution aux organismes de regroupement.**

Le Conseil Municipal, décide d'inscrire 10 000 € de participation pour l'année 2017 aux organismes de regroupement suivants :

Syndicat Intercommunal des Etablissements Scolaires de Blaye.....	2 524 €
SMICVAL.....	5 244 €
RESERVE	2 232 €

- **Dispositif de Participation Citoyenne.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réflexion qui avait eu lieu en avril 2016 lors de la diffusion d'une circulaire ministérielle préconisant un dispositif de participation citoyenne quant à la sécurité des administrés.

Par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et une voix contre, avait décidé l'adoption de la démarche officialisant la citoyenneté de la commune, cependant, aucune suite n'avait été donnée.

Les dégradations sur la commune se faisant de plus en plus nombreuses et régulières, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entrer activement dans la démarche de vigilance citoyenne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contacter les autorités compétentes afin de mettre en place un protocole de participation citoyenne qui devra être signé entre l'Etat, la Commune, le Procureur de la République et le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie départementale de la Gironde.

- **Questions Diverses.**

Inauguration de la CAB

Une visite du village des Davids puis du Presbytère aura lieu le 29 avril prochain à partir de 10h, sous la présidence de M. Gleyze, Président du Département, en présence notamment de M. Madrelle, Sénateur de la Gironde, M. Plisson, Député de la Gironde, M. Renard, vice-

président du Département, Mme Ducout, Conseillère Départementale, M. Loriaud, Conseiller Départemental, M. Bournazeau, Président du Pays de Haute Gironde.

La commune va faire appel à une entreprise de nettoyage afin que les locaux, l'intérieur du Presbytère, soient propres à cette date.

Marathon du 13 Mai

Une réunion de préparation se tiendra le 11 Avril prochain à 18h30 dans la salle des Associations afin d'organiser au mieux l'évènement.

Décoration du Hall de la salle polyvalente.

Comme à la période d'Halloween ou de Noël, Mme Charlassier propose de décorer le hall d'entrée de la salle polyvalente... C'est l'heure des œufs et autres symboles de Pâques.

Boîte à livres

Une fois encore notre commune est victime de dégradations... la boîte à livres installée devant la salle des associations a été dégradée.

Les agents communaux vont la réparer, si de nouvelles dégradations sont constatées, on imaginera remplacer cette boîte par l'ancienne cabine téléphonique.

Ces dégradations sont à déplorer et nuisent à un échange culturel que permet ce dispositif de « Boîte à Livres ».

Documents budgétaires et site Internet.

Les documents budgétaires, consultables par tout administré en mairie devront désormais être accessibles sur le site de la commune, accompagnés d'une note synthétique.

Nos services vont essayer de répondre à cette obligation dans les plus brefs délais.

Bulletin municipal

La prochaine édition du Bulletin municipal sortira fin avril

La séance de Conseil Municipale a été levée à 21h00.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 09 Mai 2017 à 19h.